

# Conseil Municipal du 28 mars 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, en Mairie d'Estréboeuf, sous la présidence de Jean-Marie Machat, Maire.

Etaient présents tous les membres formant la majorité en exercice.

Monsieur Vest a été nommé secrétaire de séance.

## Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte-rendu de la réunion du 28 février 2024.

## Situation financière au 31 décembre 2023.

Monsieur le maire indique à l'Assemblée que le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2023 s'élève à 301 303, 48 €, et que cet excédent permet de financer quelques projets.

## Projets et Travaux envisagés, à financer.

Aménagement de l'Espace Micheline et René Vue.

Couche de surface du Paradis.

Plateforme béton sur terrain Delabie.

Achat d'une remorque.

## Compte Administratif et de Gestion      Affectation du résultat financier 2023.

Après une explication détaillée des différentes opérations financières réalisées tout au long de l'année écoulée, monsieur le maire laisse la présidence à Madame Krajewski, doyenne de l'Assemblée. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion ainsi que le Compte Administratif qui laissent l'un et l'autre apparaître les résultats identiques suivants :

Résultat de la section Investissement de l'exercice 2023 :	31 686,55 €
Résultat de la section Fonctionnement de l'exercice 2023 :	61 368,63 €
Résultat de la section Fonctionnement de l'exercice 2023 :	414 924,68 €
Résultat brut de la section Investissement de l'exercice 2023 :	- 113 621,20 €
	-----
Résultat de clôture 2023 à inscrire au 002 du BP 2024 :	= 301 303,48 €

Après avoir adopté le Compte Administratif 2023 statuant sur l'affectation de résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'investissement de 31 686,55 € ainsi qu'un excédent de fonctionnement de 61 368,63 € ; considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation et que le résultat d'investissement reste toujours en investissement mais doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le conseil Municipal décide d'affecter à la couverture d'autofinancement, au compte 1068 du B P 2024 la somme 113 621,20 €.

## Définition du taux de taxes communales pour 2024.

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de maintenir sans changement, pour l'année 2024, la fiscalité des ménages, à savoir :

Taxe d'Habitation .....	15,44 %
Taxe Foncier Propriété Bâti .....	46,47 %
Taxe Foncier Non Bâti .....	42,56 %

A l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette suggestion et charge monsieur le maire de transmettre l'état 1259 complété aux services fiscaux, ainsi qu'au contrôle de légalité de la Sous-préfecture.

## Budget Prévisionnel 2024.

Monsieur le maire expose au Conseil municipal un projet de Budget Primitif élaboré avec des recettes attendues, calculées avec des taux de fiscalité identiques à ceux de l'année précédente, prenant en compte les excédents de fin de clôture, et prévoyant les dépenses estimées pour l'année 2024.

Ce Budget Primitif 2024 s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : Recettes et Dépenses : 504 453,48 €

Section d'Investissement : Recettes et Dépenses : 371 665,48 €

A l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve sans réserve ce budget et charge le maire de le transmettre aux services fiscaux, ainsi qu'au contrôle de légalité de la Sous-préfecture.

## Énième rebondissement de l'affaire Fournier.

Monsieur le maire revient pour la énième fois sur cette affaire. Le Conseil municipal renouvelle sa confiance au maire pour défendre au mieux les intérêts de la Commune. Affaire à suivre.

## Questions et informations diverses.

Monsieur le maire indique à l'Assemblée que la plaque marquant la reconnaissance de la population envers Monsieur René Delabie, généreux donateur de ses biens au profit de la commune, sera très prochainement déposée sur sa tombe.

Monsieur Pierre-Emmanuel Turben évoque le problème de vitesse constaté rue de Pendé et suggère la pose de 4 ralentisseurs de type cousins berlinois avec limitation à 30 km à l'heure. Considérant qu'il est démontré que ces ralentisseurs ne procurent aucuns résultats, le conseil réfléchit à la pose de feux se mettant au rouge à partir d'une certaine vitesse : Affaire à suivre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Le maire,

